

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

**CONFERENCE PANAFRICAINE SUR LES FRONTIERES MARITIMES
ET LE PLATEAU CONTINENTAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME FRONTIERE DE L'UNION AFRICAINE**

**ACCRA, GHANA
9 -10 NOVEMBRE 2009**

CONCLUSIONS

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis Abéba le 7 juin 2007, et entériné par le Conseil exécutif lors de sa 11^{ème} session ordinaire tenue à Accra, au Ghana, du 25 au 29 juin 2007, la Commission de l'UA a organisé une Conférence panafricaine sur les frontières maritimes et le plateau Continental à Accra (Centre de Conférence d'Accra), au Ghana, les 9 et 10 novembre 2009. La Conférence a été ouverte par Son Excellence Henry Ford Kamel, Vice-ministre des terres et des Ressources naturelles de la République du Ghana. Une allocution a également été prononcée par le Chef du Programme Frontière de l'Union africaine de la Division de Gestion des conflits du Département Paix et Sécurité de la Commission de l'UA.

2. Les Etats membres suivants de l'UA ont participé à la Conférence: Algérie, Benin, Cameroun, Comores, Congo, Cote d'ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, RASD, République démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie et Uganda.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes ont également participé à l'Atelier : CEN-SAD et Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).

4. En outre, les institutions et organismes suivants œuvrant dans le domaine maritime étaient également représentés à cette Conférence : Commission des limites du Plateau Continental (CLCS), Département des Affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS), Union Européenne (UE), Royaume de Norvège, Tribunal international du droit de la mer (ITLOS), Unité de recherche sur les frontières internationales (IBRU).

5. La Conférence a permis de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PFUA. Les délibérations ont, en particulier porté sur la délimitation de l'espace maritime, la gestion des ressources maritimes et le renforcement des capacités dans ces domaines.

6. A l'issue des délibérations, la Conférence est parvenu aux recommandations suivantes :

a) Délimitation de l'espace maritime

7. La Conférence s'est félicitée des progrès importants accomplis par les Etats membres dans la délimitation de leurs frontières maritimes et des efforts déployés par certains d'entre eux en vue de la détermination de leur Plateau Continental. Afin de consolider les progrès accomplis jusqu'ici, la Conférence a recommandé ce qui suit :

- (i) appelle les Etats membres de l'UA à accélérer le processus de délimitation de leurs frontières maritimes qui ne l'ont pas encore été, en tenant compte du délai fixé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du continent dans le Protocole d'Accord de la Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (CSSDCA), adopté lors du Sommet de l'OUA tenu à Durban, Afrique du Sud, en juillet 2002,

qui prévoit l'achèvement de cette opération sur l'ensemble du continent d'ici 2012. A cet égard, les pays sont encouragés à tenir l'UA régulièrement informée des mesures prises par eux en vue de la réalisation de cet objectif ;

- (ii) invite la Commission à parachever la mise sur pied d'une base de données d'experts africains en délimitation maritime, en vue de faciliter l'échange d'expériences et d'expertise. A cet effet, les Etats membres doivent accélérer la transmission à la Commission de l'UA du questionnaire dûment rempli sur l'état des frontières africaines;
- (iii) encourage les Etats membres à coopérer entre eux des cartes et des données bathymétriques, géodésiques et autres qui soient à jour, des cartes de navigation publiées, etc;
- (iv) invite les Etats membres à explorer toutes les options telles que prévues par UNCLOS, les autres organes des NU, y compris le recours aux mécanismes et processus juridiques africains de règlement des conflits, en cas de différend frontalier ;

b) Gestion de ressources maritimes

8. La Conférence a noté avec satisfaction les initiatives entreprises par les Etats membres qui visent à renforcer leur capacité aussi bien individuelle que collective dans la gestion de leurs ressources maritimes, y compris l'exploitation et la gestion conjointe des ressources transfrontalières et autres questions telles que la lutte contre l'immigration illégale, la criminalité transfrontalière, etc.

9. Sur cette base, la Conférence a recommandé ce qui suit :

- (i) La collaboration entre les institutions de recherche aussi bien en Afrique qu'en dehors du Continent et celles des Etats membres dans la gestion et l'exploitation des ressources maritimes, y compris l'échange de données importantes ;
- (ii) la coordination aux niveaux régionaux des politiques relatives aux ressources maritimes. Les Etats membres doivent travailler vers une harmonisation de leur législations/réglementations sur les ressources maritimes ;
- (iii) la mise en place par les Etats membres avec le soutien des CER et de l'UA de mesures de sécurité nécessaire à la protection de leurs espaces maritimes visant créer un climat de sécurité propice à l'exploitation durable des ressources maritimes.

c) Renforcement des capacités et partenariat

10. La Conférence a souligné l'importance que revêt le renforcement des capacités pour la mise en œuvre réussie du PFUA à travers, entre autres, la formation, l'échange d'expériences et la recherche visant à approfondir la compréhension des questions liées aux frontières et à créer une base de connaissances solides, ainsi qu'à travers la collaboration avec les structures compétentes

aussi bien à l'intérieur qu' à l'extérieur du continent. La Conférence a pris note de l'existence de structures de formation et de renforcement des capacités relevant du domaine de la délimitation maritime et de la gestion des ressources disponibles aux NU, Secrétariat du Commonwealth, la Fondation Internationale du droit de la mer, l'Unité de recherche sur les frontières internationales, l'Académie Rhodes en Grèce, etc.

11. La Conférence a recommandé ce qui suit :

- (i) La réalisation d'un inventaire des institutions de recherche et de formation traitant des questions de frontières maritimes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. A cet égard, les pays sont encouragés à apporter la coopération et l'appui nécessaires à la consultance que la Commission de l'UA envisage d'entreprendre, en temps voulu, dans le cadre des mesures initiales pour le lancement du PFUA, telles qu'énoncées dans la Déclaration adoptée à Addis Abéba en juin 2007 ;
- (ii) la mise en réseau d'institutions compétentes en Afrique tant entre elles qu'avec d'autres institutions similaires en dehors du continent, en vue de la formation, les programmes et autre aménagements pour les Etats membres afin de développer leurs capacités pour la délimitation et la gestion de leurs espaces maritimes;
- (iii) le développement de programmes d'études frontalières et de formation en gestion des frontières dans le système éducatif, en particulier les structures universitaires et les centres d'enseignement supérieur, en mettant l'accent sur la délimitation des espaces maritimes.
- (iv) l'organisation par la Commission de l'UA et les autres institutions compétentes de séminaires et ateliers de formation au profit des autorités en charge des Affaires maritimes, visant à les sensibiliser sur le PFUA ainsi qu'à faciliter la délimitation des espaces et la gestion des ressources maritimes.

d) Remerciements

12. La Conférence a noté avec satisfaction les mesures prises par la Commission de l'UA en vue de bâtir les partenariats nécessaires et de mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre du PFUA, et ce conformément aux mesures initiales identifiées par la Déclaration en vue du lancement du Programme. Il a exprimé sa gratitude aux partenaires qui ont fourni un appui technique et/ou financier (notamment l'Allemagne, à travers la GTZ). De manière similaire, la Conférence a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Royaume de Norvège pour l'assistance technique et le partenariat engrangé avec les pays africains. La Conférence a de plus encouragé la Commission à poursuivre ces efforts en vue de mobiliser davantage de soutien aussi bien en Afrique qu'en dehors du continent, afin de soutenir les efforts de renforcement de capacités pour la délimitation des espaces maritimes et la gestion des ressources.

13. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de la République du Ghana pour l'accueil réservé à cette réunion et pour son soutien qui a largement contribué au succès de ses travaux.